



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
FIXANT LA LISTE DES ANIMAUX NUISIBLES DU 1^{ER} JUILLET 2018 AU 30 JUIN 2019 DANS LE
DÉPARTEMENT DE L'AUDE ET LEURS MODALITÉS DE DESTRUCTION**

direction
départementale
des territoires
et de la mer
Aude

(Cette synthèse est à la disposition du public pendant une durée de trois mois à compter de sa publication)

Service
Urbanisme
Environnement du
Développement du
Territoire

Unité :
FORET
BIODIVERSITE

Contexte et objectifs du projet de décision :

Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques, et/ou pour assurer la protection de la flore et de la faune, et/ou pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles, et/ou pour prévenir des dommages importants à d'autres formes d'activités, le préfet détermine pour chaque saison cynégétique les espèces d'animaux nuisibles dans le département de l'Aude.

Les animaux pouvant être classés nuisibles en application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement sont ceux appartenant au groupe 3 : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier.

Le projet d'arrêté, mis à la consultation du public, a pour but de fixer la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 dans le département de l'Aude.

Date et lieux de consultation :

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, ce projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 24 mai 2018 au 13 juin 2018 inclus soit pendant 21 jours.

Le public pouvait faire valoir ses observations directement par adresse postale à la DDTM de l'Aude ou à l'adresse électronique suivante <mailto:ddtm-suedt-ufber@aude.gouv.fr>

Réception des contributions :

Aucune contribution ou observation n'a été reçue durant la phase de consultation.

horaires d'ouverture :
8 h. 30 – 12 heures
14 heures – 16 h.30 -
16 heures le vendredi

Synthèse des observations du public :

Sans objet.

adresse:
105 boulevard Barbès
CS 40001
11838 CARCASSONNE Cedex

Prise en considération des observations du public :

Sans objet.

téléphone :
0468103100

courriel :
ddtm11@aude.gouv.fr

**Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer**

Jean-François DESBOUIS